



Communiqué de presse

“Je travaille depuis de nombreuses années. Avec mon mari, nous avons acheté une maison, mais c'est lui qui a le contrôle de mes comptes bancaires. Il s'attribue tout mon salaire et a fait un ordre permanent pour le prêt hypothécaire à partir de mon compte. Il devient de plus en plus violent verbalement et hurle sur moi et nos jeunes enfants tous les jours. Quand je tente de discuter de mon autonomie financière, il menace de tout me prendre, y compris les enfants. Je n'ai pas les moyens de prendre un avocat. J'ai décidé de retirer les autorisations sur son compte bancaire ce mois. Je crains l'embrasement de la situation dès qu'il l'aura remarqué.”

A l'occasion de la journée internationale pour l'élimination des violences faites aux femmes, Vie Féminine, en tant que membre de la plateforme Mirabal, rejoindra la manifestation nationale contre les violences faites aux femmes, ce dimanche 24 novembre.

Cette année, Vie Féminine dénonce les violences économiques, encore trop peu connues et combattues, alors qu'elles concernent une femme sur sept¹ en Belgique.

Les violences économiques visent à limiter l'autonomie économique de la victime - allant parfois jusqu'à l'en priver totalement - et à la rendre dépendante. Elles peuvent prendre de multiples formes : contrôle systématique des dépenses, privation de ressources financières, accès empêché au compte bancaire, prise de contrôle des décisions financières, non-versement des contributions alimentaires, non-communication de placements financiers, dettes contractées au nom du couple sans en informer la victime...

Si ces violences peuvent s'exercer au sein du couple et de la famille, elles sont aussi et avant tout le fait d'institutions et d'un système structurellement défavorable aux femmes. Récemment, quelques mesures ont été prises au niveau fédéral² pour combattre cette forme de violence, mais un certain nombre d'angles morts subsistent : statut de cohabitant·e, droits dérivés en sécurité sociale, temps partiels subis, travail domestique gratuit, etc... Pour Vie Féminine, ces inégalités, fruit de la conjugaison des trois systèmes de domination sexiste, raciste et capitaliste, contribuent structurellement à fragiliser les femmes en termes d'autonomie économique.

A l'heure où la formation d'un gouvernement fédéral est encore en négociation, plus de cinq mois après les élections de juin, Vie Féminine s'inquiète des orientations économiques qui sont sur la table et qui pourraient encore renforcer les violences économiques à l'égard des femmes.

¹ Violence against women: an EU-wide survey. Main results report (https://fra.europa.eu/sites/default/files/fra_uploads/fra-2014-vaw-survey-main-resultsapr14_en.pdf)

² La loi stop féminicide (13 juillet 2023) : pour la 1ère fois, la notion de violence économique est introduite dans la loi en tant que forme de violence conjugale. La résolution de la Chambre (19 avril 2024) : cette résolution reconnaît officiellement les violences économiques et préconise leur pénalisation. Elle contribue à orienter le travail du gouvernement et du parlement.

Pour, au contraire, lutter contre ces violences tant dans la sphère privée que dans la sphère publique, Vie Féminine rappelle trois revendications qu'elle portait déjà dans son mémorandum 2024 :

- 1. Créer un « Pack Nouveau Départ » pour aider les victimes de violences conjugales à quitter un partenaire violent. Ce pack, sur lequel les différentes entités fédérées se sont engagées via la Conférence Interministérielle Droits des Femmes (CIM) en avril dernier, comprendrait notamment un soutien financier d'urgence permettant aux femmes qui en ont besoin de faire face aux premières dépenses nécessaires pour sortir de la relation et se reconstruire.
- 2. Faire évoluer le SECAL vers un fonds universel et automatique des créances alimentaires, qui collecterait toutes les pensions alimentaires dues entre ex-conjoint.e.s et les redistribuerait automatiquement aux créancier.e.s. De cette façon, les femmes (dans l'immense majorité des cas) qui font face à des impayés de la part de leur ex-conjoint n'auraient plus à effectuer de nombreuses démarches susceptibles de réactiver les violences de l'ancien partenaire. Une étude de faisabilité de ce fonds universel, menée par les universités de Leuven et d'Anvers dans le cadre du PAN 2021-2025³, explore les moyens d'aboutir à un tel système universel et automatique.
- 3. Supprimer le statut de cohabitant.e et individualiser les droits sociaux en sécurité sociale. Vie Féminine rappelle que ce statut (en chômage, sécurité sociale, etc.) est une violence économique, qui a permis à l'État de faire des économies sur le dos des femmes et qui entrave l'accès de nombreuses femmes à l'autonomie financière. Pour rappel, en fin de législature, une étude avait chiffré une telle mesure à 2 milliards d'euros.

Contact: Laurence Wurtz, chargée de communication/ communication@viefeminine.be - 0474/98.14.61

³ Vers un système universel et automatique des pensions alimentaires pour lutter contre la violence économique ? | Institut pour l'égalité des femmes et des hommes